

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1386-96, 13 novembre 1996

CONCERNANT la mise en place d'un Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi

ATTENDU QU'il a été tenu du 29 octobre au 1^{er} novembre 1996 un Sommet sur l'économie et l'emploi;

ATTENDU QUE le nombre, l'importance et la diversité des engagements que les participants au Sommet ont contractés rendent nécessaire la mise en place d'un mécanisme de suivi des décisions de celui-ci;

ATTENDU QU'il importe de préserver l'extraordinaire mobilisation à laquelle la préparation et la tenue du Sommet ont donné lieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de faciliter la poursuite des discussions sur des questions qui doivent être approfondies;

ATTENDU QU'il est nécessaire de voir à la réalisation des projets et des engagements contractés au Sommet;

ATTENDU QU'il importe de rendre compte de l'atteinte des objectifs du Sommet;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE soit constitué un Comité de suivi des décisions du Sommet sur l'économie et l'emploi, présidé par le premier ministre;

QUE soient nommés membres de ce comité:

— à titre de président du Sommet et du chantier de l'économie et l'emploi:

M. Claude Béland, président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec;

— à titre de présidents ou présidente d'un groupe de travail du Sommet:

M. André Bérard, président du conseil et chef de direction de la Banque nationale du Canada, président du groupe de travail sur la Relance de la métropole;

M. André Brunet, maire d'Amos et président du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, président du groupe de travail régions-municipalités pour l'entrepreneurship local et régional;

M. Jean Coutu, président du conseil et chef de la direction, Groupe Jean Coutu inc., président du groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi;

Mme Nancy Neamtan, directrice générale du Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest de Montréal (RESO), présidente du groupe de travail sur l'économie sociale;

— à titre de représentants du milieu patronal:

M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec;

M. Jacques Girard, président de la Chambre de commerce du Québec;

M. Gérald A. Ponton, président-directeur général de l'Alliance des Manufacturiers et des Exportateurs du Québec;

— à titre de représentants du milieu syndical:

M. Clément Godbout, président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ);

M. Gérald Larose, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

Mme Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ);

— à titre de représentant du milieu sociocommunautaire:

M. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale;

— à titre d'invités du premier ministre:

M. Brian Levitt, président et chef de direction de Imasco limitée;

M. Henri-Paul Rousseau, président et chef de direction de la Banque Laurentienne du Canada;

— à titre de représentante des jeunes:

Mme Marie-Pierre Blouin, présidente du Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE);

— à titre de représentants du gouvernement:

M. Guy Chevrette, ministre d'État et des Ressources naturelles;

M. Joseph Facal, député de Fabre;

Mme Louise Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité;

M. Bernard Landry, vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances;

Mme Pauline Marois, ministre de l'Éducation;

M. Serge Ménard, ministre d'État à la Métropole;

M. Jean Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux;

M. Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales;

QUE le mandat du Comité soit le suivant:

a) préserver la mobilisation et la dynamique auxquelles la préparation et la tenue du Sommet ont donné lieu;

b) voir au respect des engagements pris par les participants;

c) faciliter la poursuite des discussions sur les sujets devant être approfondis;

d) voir à la réalisation des projets présentés lors du Sommet;

e) rendre compte, notamment par des indicateurs quantitatifs, du degré d'atteinte des objectifs;

QUE, pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, les membres du Comité autres que le président ou ceux représentant le gouvernement, soient remboursés conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement dans le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26634

Gouvernement du Québec

Décret 1387-96, 13 novembre 1996

CONCERNANT la Loi sur la Commission des affaires sociales

ATTENDU QUE conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), le gouvernement, par le décret 129-96 du 29 janvier 1996, a attribué au ministre de la Justice les fonctions du ministre de la Sécurité du revenu prévues à la Loi sur la Commission des affaires sociales (L.R.Q., c. C-34);

ATTENDU QU'il y a lieu, pour l'exercice financier 1996-1997, de confier les fonctions prévues au paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 44.1 de la Loi sur la Commission des affaires sociales à la ministre de la Sécurité du revenu;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le dispositif du décret 129-96 du 29 janvier 1996 soit modifié par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa, de ce qui suit: «sauf en ce qui a trait, pour l'exercice financier 1996-1997, aux fonctions prévues au paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 44.1 de la Loi sur la Commission des affaires sociales».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26612

Gouvernement du Québec

Décret 1388-96, 13 novembre 1996

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soient conférés temporairement, du 13 novembre 1996 au 18 novembre 1996, à monsieur Jacques Brassard, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26613